



Municipalité de
TASCHEREAU

Secteur Laferté
Languedoc

Journal Le Bavard

Mars 2024

NOUS AVANCERONS L'HEURE D'UNE HEURE LE DIMANCHE 10 MARS
2024 À 2 H DU MATIN



1^{ER} VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES LE 31 MARS 2024

JOURNÉE JEUX DE SOCIÉTÉ, PAGE 08



PAGE 09



PAGES MUNICIPALES

COMMUNICATIONS

BUREAU MUNICIPAL

 415 avenue Privat,
Taschereau
 819 796-2219
 819 796-2220

HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h
et 13 h à 16 h et
vendredi de 8 h à 12 h

SERVICE PHOTOCOPIES

0,25¢ les 4 premières feuilles
0,10¢ les suivantes

1\$ la feuille en couleur

Fax: 1\$

CODE QR

Municipalité de
Taschereau



taschereau.ao.ca/fr/

Fanny Veilleux 819 796-2219 poste 121
Directrice générale dg@munitaschereau.ca

Agapo Néron Cloutier 819 796-2219 poste 122
Directrice générale dga@munitaschereau.ca
adjointe

Vanessa Boutin 819 796-2219 poste 128
Cameron loisirs@munitaschereau.ca
Directrice en loisirs

Michael Otis 819 796-2219 poste 124
Maire maire@munitaschereau.ca

Restaurant de 819 796-2219 poste 125
l'aréna

Salle du 819 796-2219 poste 126
conseil

Bibliothèque 819 796-2219 poste 131

Garage 819 796-2219 poste 134

**BCITI : LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LA
DÉCISION DE NE PAS RENOUELLER
L'ENTENTE DE SERVICE AVEC L'APPLICATION
BCITI, ÉTANT DONNÉ DES NOMBREUX
PROBLÈMES RENCONTRÉS AVEC L'APPLI.**

RÉUNIONS DU CONSEIL

2024



19h

TASCHEREAU:
SALLE YVES AUBUT

19h

SECTEUR LAFERTÉ:
SALLE DES LOISIRS

Janvier 8	Février 5	Mars 11
Avril 2	Mai 6 LAFERTÉ	Juin 3
Juillet 2	Août 5	Septembre 3 LAFERTÉ
Octobre 7	Novembre 4	Décembre 2

LE MOT DE LA DG

BONJOUR CITOYENNES ET CITOYENS DE TASCHEREAU ET DU SECTEUR LAFERTÉ,



EN CE DÉBUT MARS, JE SOUHAITE UNE MERVEILLEUSE SEMAINE DE RELÂCHE À TOUTES NOS FAMILLES. AINSI QU'UNE MERVEILLEUSE JOURNÉE À TOUTES LES FEMMES, CE VENDREDI 8 MARS.

NOUS AVONS EU UN HIVER TRÈS DOUX, CE QUI A OCCASIONNÉ LA FERMETURE DE NOTRE PATINOIRE DE FAÇON INTERMITTENTE. SACHEZ QUE NOUS SOMMES À LA RECHERCHE ACTIVE D'UNE SOLUTION POUR AU MOINS STABILISER LA SAISON L'AN PROCHAIN.

À PARTIR DU 1 MARS, ET CE JUSQU'AU 15 MARS, VOUS POURREZ DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE POUR LES ÉLECTIONS AU POSTE DE CONSEILLER (ÈRE) #6. VOUS DEVEZ VENIR CHERCHER UNE TROUSSE DE MISE EN CANDIDATURE AU PRÉALABLE. SI NOUS AVONS PLUS D'UN CANDIDAT, IL Y AURA DES ÉLECTIONS LE 14 AVRIL PROCHAIN.

SUR CE JE VOUS SOUHAITE UNE JOYEUSE PÂQUES.

Fanny Veilleux



FABRIQUE ST-PIERRE TASCHEREAU

Mot du conseil de la Fabrique St-Pierre de Taschereau

Nous avons tenu une réunion extraordinaire de paroisse, tel que convoqué auprès de tous les paroissiens, le 14 janvier dernier. Nous étions 30 personnes dont 27 paroissiens.

Après discussions et échanges :

Il a été proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de fabrique procède à la vente des biens et bâtiments de la paroisse, qu'une priorité soit donnée aux paroissiens quant à la vente des biens et que la cloche soit conservée pour garder un souvenir.

De plus, considérant la situation financière précaire de la fabrique et de son incapacité à défrayer le salaire des prêtres pour toute l'année :

Il a été proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de fabrique entreprenne rapidement des démarches avec l'évêché afin de convenir de la meilleure façon de poursuivre ou pas, des services religieux (messe du dimanche, funérailles ...) pour une période à définir ou selon la vente des biens et des bâtiments.

Nous avons donc informé par écrit Mgr Boulanger, évêque de notre diocèse.

Le maintien des messes du dimanche se poursuivent pour le moment. L'argent des ventes servira à la continuité des messes dans un lieu à déterminer.

Nous vous offrons donc dès maintenant la possibilité de faire une offre d'achat par écrit pour les bâtiments de la fabrique, soit le presbytère et l'église, **d'ici le 15 mars 2024**. Par la suite, nous élargirons la possibilité de faire une offre si nous n'avons rien reçu.

Pour une visite des lieux vous pouvez communiquer avec Luc Parent (819) 218-0511.

Si vous désirez faire une offre d'achat, veuillez adresser votre offre à;
Fabrique St-Pierre de Taschereau
150, Avenue Privat
Taschereau, Québec, JOZ 3N0

Objet : Offre d'achat de l'église et/ou du presbytère
Description de votre projet, le prix offert, date à laquelle vous souhaitez occuper les lieux, nom et adresse de la personne (ou compagnie), signature.

Luc Parent, président
Pour le conseil de la fabrique St-Pierre de Taschereau



Retraite - Carême 2024
Viens Seigneur!
Ouvre-nous le chemin.

Tous les mardis
du 20 février au 19 mars
de 19 h à 20 h 30
sur la plateforme Zoom via ce lien :
<https://us02web.zoom.us/j/83912774835>
(ouverture à 18 h 45)
****Si vous désirez recevoir ce lien par Internet,**
en faire la demande à info@diocese-amos.org

Les soirées comprendront :
un témoignage, un partage en sous-groupe et une plénière.

Au cours de ces soirées nous entendrons :

20 février : M. l'abbé Nicolas Tremblay 12 mars : Mme Marie Chrétien
27 février : M. Robert Larouche 19 mars : Mme Marilyne Roy
5 mars : M. Maurice Descoteaux



Bienvenue à tous et à toutes!





ÉCOLE BELLEFEUILLE

Bavard MARS 2024



INSCRIPTION MATERNELLE 5 ans et MATERNELLE 4 ans.

Si vous avez ou connaissez un enfant
qui aura **5 ans ou 4 ans**
au 30 septembre prochain ...

819 796-3321 option 1, poste 2800



Activités à l'école

Pour souligner la Saint-Valentin, l'hiver et la persévérance scolaire, tout le personnel et les élèves étaient invités à participer aux activités spéciales : journée en rouge, journée en vert,

journée cinéma et grignotines... en plus de toutes les activités organisées par les enseignants dans leur classe! Nous sommes très heureux de voir la participation des élèves!



Remerciement

Une énorme merci à la **Fondation « La Relève »** qui nous donnera 3000\$ à toutes les années pour nous permettre de continuer d'offrir des collations à nos élèves. Merci de participer à ce projet!

Merci énormément à Mme Marilou et Mme Marie-Josée qui font les achats à tous les mois, pour permettre à tous les élèves d'avoir deux collations par semaine.

Merci

Semaine des enseignants : Nous désirons remercier toutes les personnes qui ont souligné



notre travail d'une façon spéciale.

Merci à nos collègues qui nous soutiennent pour la réussite des élèves!

Merci aux élèves pour vos petits mots gentils!

Merci à notre directrice Véronique pour ses nombreuses petites attentions, ses encouragements et sa grande disponibilité!

Nous sommes choyés de côtoyer ces gens de « cœur »!

SOUHAITS



Le personnel enseignant souhaite une excellente semaine de relâche aux élèves et à leurs parents. Elle se déroulera du 4 au 8 mars. **Bon congé!**

lundi 11 mars sera une journée P.E.



Nous poursuivons la dernière étape de l'année.

Merci les parents de collaborer à la réussite scolaire de votre enfant.

DISPONIBILITÉS DES ENSEIGNANTS

Il est à noter que les enseignants sont disponibles pour répondre à vos interrogations par téléphone ou lors d'une rencontre planifiée. Pour ce faire, bien vouloir prendre un rendez-vous en communiquant avec le secrétariat au **819 796-3321 option 1 poste 2800**.

Vision : « **Pour un avenir positif, semons les connaissances, cultivons les réussites!** »

Mission : « **S'engager et collaborer chaque jour pour favoriser la réussite de tous nos élèves** »

Valeurs : Bienveillance, Engagement, Collaboration (BEC)



LE PERSONNEL DU PAVILLON DE TASCHEREAU

Véronique, Josiane, Marie-Josée, Caroline, Hilarie, Laurence, Nancy, Marie-Eve, Jean-Philippe, Jacques, Christian, Stéphanie L., Stéphanie M., Geneviève, Cyndy, Arianne, Martine, Yves, Carolyne

ACTIVITÉS



JOURNÉE JEUX DE SOCIÉTÉ

Dimanche 17 mars 2024
Centre récréatif de Taschereau
10h à 17h

*MICRO-ONDE DISPONIBLE
*PETITE CANTINE (\$)

PROCHAIN BAVARD



03 AVRIL AU 05 MAI

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR UN ESPACE JARDIN / SERRE COMMUNAUTAIRE



Familles en fête 2024

15 JUIN



LE TOUR DU JOUR



LE TOUR DU SOIR



ILLUMINE TA ROUE

ET VIENS LA FAIRE BRILLER AU SON DE
LA MUSIQUE

POUSSETTES, FAUTEUILS ROULANTS, QUADRIPORTEURS,
PATINS À ROULETTES, PLANCHES À ROULETTES,
TROTINETTES



22 H AU QUAI MUNICIPAL

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR POUR PARTICIPER

DIMENSIONS DES BOÎTES À SAVON

Dimensions de la boîte à savon CATÉGORIE JEUNE (5-17 ans) :

- Maximum 48 pouces (122 cm) de large
- Maximum 84 pouces (214 cm) de long
- Le dessous de la boîte à savon doit être à au moins 4 pouces du sol (10 cm)
- Maximum 48 pouces (122 cm) de haut

Dimensions de la boîte à savon CATÉGORIE ADULTE (18 ans et +)

- Maximum 60 pouces (152 cm) de large
- Maximum 96 pouces (244 cm) de long
- Le dessous de la boîte à savon doit être à au moins 4 pouces du sol (10 cm)
- Maximum 60 pouces (152 cm) de haut

LES LIMITES DE DIMENSION DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES PUISQU'ELLES PERMETTENT À CHAQUE BOÎTE À SAVON DE BIEN SUIVRE LES CORRIDORS DE LA RAMPE.

Dans le but d'atteindre des objectifs de sécurité, tous les participants devront respecter les règles énumérées ci-après. Ces règles sont tirées de l'Association des coureurs de boîtes à savon du Québec (ACBSQ). Les règles utilisées servent de guides et ne représentent en aucune façon une garantie contre les blessures pouvant survenir aux participants, responsables de courses, spectateurs ou autres lors de la tenue de l'événement.

RÈGLES DE FABRICATION DES BOÎTES À SAVON

- Une boîte à savon respectant les règles de fabrication de la catégorie JEUNES PEUT participer à la course dans la catégorie ADULTE. LE CONTRAIRE N'EST PAS PERMIS.
- La boîte à savon doit être sécuritaire et muni d'une CEINTURE DE SÉCURITÉ ajustable et le siège doit permettre au participant d'être en position assise dans l'habitacle.
- La boîte à savon devra comporter un système de freinage efficace et sécuritaire permettant un arrêt rapide et sans perte de contrôle (il est recommandé de monter le frein au sol ou à l'arrière de la boîte à savon).
- Le système de direction doit OBLIGATOIREMENT être doté d'un volant minimal de 6 pouces. La conduite par deux cordes, sans volant, est INTERDITE.
- La boîte à savon doit comporter quatre (4) roues dont le diamètre peut varier entre 4 (10 cm) et 29 (74 cm) pouces.
- Toutes les composantes de la boîte à savon doivent être solidement fixées. Les poids ajoutés doivent être fixes et sécuritaires. Rien ne doit pouvoir bouger en cas de perte de contrôle ou d'impact.
- Les pare-brise en verre ou en plexiglas ou autre plastique sont INTERDITS.
- Tout recouvrement en métal (tôle), composantes en verre ou miroirs sont INTERDIT.
- La course de boîte à savon de Taschereau est une course par gravité : aucun moteur n'est permis (électrique, essence, pédale, etc.) ni source d'énergie entreposée ou liée à des sources externes (batterie).
- Le participant doit protéger ses pieds par un équipement adéquat et ne peut pas courir les pieds nus ou en sandales.
- Le participant doit porter des vêtements sécuritaires afin de ne pas entraver la conduite de sa boîte à savon.
- Le port du casque protecteur est OBLIGATOIRE. Le casque doit être bien attaché en dessous du menton (bien ajusté lors de l'inspection et de la course). Seuls les casques de moto, de motoneige, de bicyclette ou de hockey sont acceptés.
- Les boîtes à savon prenant part à la course doivent respecter les règles de fabrication mentionnées dans la présente section. LES BOÎTES À SAVON SERONT OBLIGATOIREMENT INSPECTÉES LE MATIN DE LA COURSE. Les boîtes à savon qui ne respectent pas TOUTES les règles ne pourront participer à la course.

FONCTIONNEMENT DE LA JOURNÉE

- Le temps de chaque boîte à savon sera chronométré.
- Les équipes doivent être composées de minimum trois (3) personnes incluant le participant. Les équipes de la catégorie Jeunes doivent être composées du participant mineur et d'au moins un (1) adulte de 18 ans et plus.
- Pour les équipes inscrites dans la catégorie Jeunes, la supervision et la responsabilité des participants sont attribuables uniquement et entièrement aux parents/tuteur légal ou à l'adulte responsable.
- Les positions de départ seront déterminées au hasard.
- Le comité organisateur se réserve le droit, à sa discrétion, de refuser une boîte à savon qui ne respecte pas les normes de fabrication et/ou qui ne respecte pas les règles de sécurité.
- Les boîtes à savon seront inspectées **OBLIGATOIREMENT** avant la course par les officiels de course (nommés par l'organisation) et peuvent l'être à tout autre moment.
- Aucun commentaire ou remarque déplacée ne sera toléré, sous peine d'expulsion.
- Toute boîte à savon ayant subi un accident devra être vérifiée par les officiels de course avant de réintégrer la course.
- Le comité organisateur se réserve le droit, à sa discrétion, de disqualifier un participant ayant nui à la descente d'un autre participant, dans tel cas, ce dernier pourra recommencer sa descente.
- Le comité organisateur a le pouvoir de disqualifier tout participant ou boîte à savon si :
 - La boîte à savon est construite de façon non sécuritaire ou non réglementaire.
 - La conduite est dangereuse.
 - Le participant a un comportement antisportif ou un langage abusif.
- La Course de boîte à savon a lieu beau temps, mauvais temps. Cependant, elle peut être annulée, en tout ou en partie, par le comité organisateur s'il juge que les conditions météorologiques rendent périlleux l'événement. Dans un tel cas, aucune compensation ne sera accordée aux équipes ne pouvant y participer.
- Toute boîte à savon dont l'aspect visuel comporte des éléments jugés injurieux, diffamatoires, obscènes, offensants, discriminatoires, racistes, violents, sexistes, comportant du matériel illégal ou violant la propriété intellectuelle est **INTERDITE**.

PUBLICITÉS

**Affichez votre
entreprise dans
le journal**



Carte d'affaire : 30\$

1/4 de page : 70\$

1/2 page : 120\$

Page complète : 190\$

819 796-2219 poste 128
loisirs@munitaschereau.ca

Votre publicité doit
déjà être montée



-  Service mécanique générale
-  Vente de pièces de tout genre
-  Vente de produits Pétro Canada
-  Garantie sur pièces et main d'oeuvre
Canada, États-Unis (sur pièces Napa)

-  Changement d'huile avec inspection à partir
de 99.99\$ 5L,
-  109.99\$ 5L synthétique avec inspection des
liquides et remplissage de lave-glace,
-  119.99\$ pour les camions avec huile
synthétique, avec inspection des liquides et
remplissage de lave-glace
-  Service de remplacement des pneus et
équilibrages

Au plaisir de vous rencontrer

Partenaire exclusif du Tournoi d'hockey social 2024



51, 10e Avenue Ouest, Amos, QC
(819) 732-5995
vente@hyundaiamos.com



Lundi	8h00 à 18h00
Mardi	8h00 à 18h00
Mercredi	8h00 à 18h00
Jeudi	8h00 à 18h00
Vendredi	8h00 à 18h00
Samedi	Fermé
Dimanche	Fermé

HEURES D'OUVERTURE

MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 DÉCEMBRE 2023
À LA SALLE YVES AUBUT
PROCÈS VERBAL

À une séance régulière du Conseil sont présents:

Séance régulière du 4 décembre 2023	M. Michaël Otis, maire	M. Zacharie Cloutier-Julien
	M. Mathieu Cloutier	Mme Louise Paquin Bédard
	M. Julien Chalifoux	

Absent : M. Henri Lampron et M. Patrick Landry

Est aussi présente :

Mme Fanny Veilleux, directrice générale, secrétaire-trésorière
Mme Agapo Néron-Cloutier, directrice générale adjointe

Ouverture	Sous la présidence du maire, M. Michaël Otis et formant quorum, à 19h30, M. Otis déclare l'ouverture de la séance, il souhaite la bienvenue à toutes et à tous.
-----------	---

Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none">1. Ouverture2. Acceptation de l'ordre du jour3. Acceptation et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 6 novembre 20234. Correspondance5. Comptes à payer6. Situation financière7. Période de questions8. Rapport du maire9. Rapport lots intra municipaux10. Autres rapports11. Ventes pour taxes impayées12. Augmentation salaire pompier, employés cadre et employés municipaux13. Avis de motion règlement 12-2023 taxation et dépôt du projet de règlement14. Entente PRAU15. Dépôt du projet Véloce III – Volet 1 – Développement de la Route verte et de ses embranchements16. Inspecteur municipal17. Prix terrain rue Principale18. TECQ19. Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnel20. Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels21. Reddition PAVL22. Intérêt pécunier23. Subvention bibliothèque24. BCITI+25. Ménage codes de taxes26. Vente par soumission27. Avis de motion règlement 12-2023-1 Affichage des Avis publics et dépôt du projet de règlement28. Formation annuelle des Pompiers29. Entente annuelle de services de collectes des matières résiduelles30. Travaux électriques au garage municipal31. Demande de subvention Club des loisirs de Laferté32. Période de questions33. Fermeture
---------------	---

Rés. #6207-12-23 Ordre du jour :	Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté et qu'il demeure ouvert afin d'y ajouter des items, s'il y a lieu. Adoptée.
Rés. #6208-12-23 Procès-verbal :	Il est proposé par M. Zacharie Cloutier-Julien et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 6 novembre 2023. Adoptée.
Correspondances	Aucune correspondance
Rés. #6209-12-23 Comptes à payer :	<p>Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour le mois de novembre 2023, au montant de 45 421,98 \$ (ch# C2300305 à C2300331), au montant de 4 132,77 \$ (ch# M0023106 à M002323111), au montant de 1 323,54\$ pour la VISA (#V0112023), au montant de 21 263,97 \$ (ch# L2300038 à L2300042), au montant de \$ et aussi le montant de 22 390,73\$ (P2300042 à P2300057), pour les salaires (#D2300399 à D2300437) au montant de 21 988.70\$.</p> <p>Pour les lots intra municipaux au montant de 35 613,52\$ (ch#C2300015 à C2300018), que la municipalité et les lots intra municipaux ont les crédits disponibles pour ces dépenses. Adoptée.</p>
Rés. #6210-12-23 Situation financière :	Il est proposé par M. Mathieu Cloutier et résolu unanimement d'accepter la situation financière de novembre 2023. Adoptée.
Période de questions :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il est soulevé qu'il y a une coquille dans le BAVARD concernant les heures des séances du conseil. 2. Est-ce que le chemin de la Traverse sera réparé? Il est dans les plans, mais les travaux sont majeurs et attendons les subventions. 3. Des félicitations sont faites au conseil concernant le projet Jardin d'eaux. 4. Qu'est-il arrivé des fonds restant pour le parc de planche à roulettes? Ils ont servi à mettre à niveau les plateformes du parc et les sécurisés. 5. Le Comité de décès a dû monter à bras des personnes à mobilité réduite dans la salle communautaire du Centre récréatif car le monte-escalier ne fonctionnait pas. La municipalité est au fait de ce trouble, mais ce système n'existe plus pour les commerces ou autre que personnel et nous devons faire appel à notre créativité. Nous travaillons à trouver une solution durable en fonction des moyens financiers que nous avons.
Rapport du Maire	<p>MRCAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une nouvelle entente a été mis en place avec la ville de La Sarre et la MRCAO pour la couverture incendie (<i>Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de sécurité incendie</i>) pour laquelle nous n'avons pas été invité, ni consulté. ▪ Depuis octobre dernier, compte tenu que le Schéma de couverture incendie n'est pas en vigueur à la MRCAO la municipalité est à risque de poursuite si les délais de réponses ne sont pas respectés. ▪ Une présentation de l'UPA et de la CPTAQ concernant l'article 59 de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> a été modifié et on se doit de mieux occuper notre territoire. ▪ La Politique MADDA a été déposé et nous sommes en attente du PRIMA

et du PAFIRSPA

Rapport lots intra municipaux

Ils ont estimé que nous aurions 87 voyages de bouleaux cette année. Il est confirmé que Green First et West Fraser ne veulent pas de bouleau, il sera alors distribué aux résidents ayant participé au tirage au sort.

L'argent du bûchage sur les lots pourra être investi au Mont-Panoramique et au chemin du Lac Bazin, par exemple.

Le bûchage a commencé sur le PRAU.

Autres rapports

- Biblio : la bibliothèque a décidé de ne plus charger des frais de retard et de passé le temps du prêt de 2 à 3 semaines. Le blitz d'abonnement a permis d'augmenter le nombre de membre de 26%, c'est à dire de 77 à 104 usagers.
- Noël des enfants : il y a 95 enfants inscrits. Les cadeaux seront emballés samedi prochain le 9 décembre.
- Halloween : les certificats cadeaux sont prêts et M. Michaël Otis coordonne le gros lot avec le directeur du Parc Aiguebelle.
- Concours de décoration de Noël a commencé, les affiches sont installées et les gagnants seront choisi par tirage au sort.
- L'excavatrice : M. Julien Chalifoux est allé inspecter le plancher et il partage que le plancher sera facile à réparer.

Rés. #6211-12-23
Ventes pour taxes impayées.

Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement d'enclencher le processus de ventes pour taxes impayées selon la liste présentée et d'envoyer un dernier avis par lettre recommandée.

Adoptée.

Rés. #6212-12-23
Augmentation des salaires pour les pompiers, les employés cadres et les employés municipaux

Il est proposé par M. Zacharie Cloutier-Julien et résolu unanimement d'augmenter les salaires des pompiers, des employés cadres et des employés municipaux de 2,5% pour 2024.
Adoptée.

Avis de motion règlement 12-2023 taxation et dépôt du projet de règlement

Avis de motion est donné par Mme Louise Paquin Bédard qu'à une réunion subséquente le règlement 12-2023 taxation et dépôt du projet de règlement.

Le projet de règlement est déposé.

Entente PRAU

Remis au conseil municipal de janvier 2024.

Rés. #6213-12-23
Dépôts de projets Véloce III

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

ATTENDU QUE la municipalité de Taschereau doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Pour le volet 3 – Entretien de la route verte: 36 768.44\$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère totalise la somme de 36 768.44\$;

ATTENDU QUE la municipalité de Taschereau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Louise Paquin Bédard, appuyée par M. Zacharie Cloutier-Julien, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de Taschereau autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que la directrice générale et secrétaire trésorière, Mme Fanny Veilleux, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée.

Rés. #6213-12-23-1
Dépôts de projets
Véloce III

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

ATTENDU QUE la municipalité de Taschereau doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Pour le volet 1 – Développement de la route verte et de ses embranchements :
19 400,00\$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère totalise la somme de 19 400,00\$;

ATTENDU QUE la municipalité de Taschereau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Louise Paquin Bédard, appuyée par M. Zacharie Cloutier-Julien, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de Taschereau autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que la directrice générale et secrétaire trésorière, Mme Fanny Veilleux, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée.

Rés. #6214-12-23
Inspecteur municipal

Attendu que la dotation du poste d'inspecteur municipal est problématique tant au niveau de la complexité de la fonction que du maintien des acquis à l'interne;

Attendu que malgré les efforts soutenus de la municipalité pour offrir le poste à l'interne;

Considérant que plusieurs municipalités, environ une quinzaine, de la MRC font appels aux services professionnels de M. Jean-Guy Hébert à titre d'inspecteur municipal;

En conséquence : il est proposé par Mme Louise Paquin Bédard et unanimement résolu de demander à M. Jean-Guy Hébert, inspecteur municipal d'accepter le poste sur appel d'inspecteur municipal.

Adoptée.

Rés. #6215-12-23
Prix terrains rue
Principale

Il est proposé par M. Mathieu Cloutier et résolu unanimement d'accepter de vendre les terrains de situé côté ouest de la rue Principale entre le coin de l'avenue Blais et de l'avenue Simard (projetée) au prix de 625,00\$ chacun.
Adoptée.

Rés. #6216-12-23
TECQ

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent accouant directement ou indirectement des investissements reanses au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Il est proposé par M. Mathieu Cloutier, appuyer par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement de déposer la demande d'aide financière pour la TECQ tel quel présentée.

Adoptée.

Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnel

Remis au conseil municipal de janvier 2024.

Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Remis au conseil municipal de janvier 2024.

Rés. #6217-12-23
Reddition PAVL

Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement de déposer la reddition de compte du *Programme d'aide à la voirie local – Projets particuliers d'amélioration* tel que présentée au conseil.
Adoptée.

Intérêts pécuniers	Les déclarations d'intérêts pécuniers des élus ont tous été reçues.
Rés. #6218-12-23 Subvention bibliothèque	Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement de subventionner la bibliothèque municipale au montant de 800,00\$. Adoptée.
BCITI+	La municipalité a décidé de ne pas renouveler le contrat avec BCITI+.
Ménage codes de taxes	La directrice générale informe le conseil qu'il y a beaucoup de doublons dans les codes et qu'elle va uniformiser les codes durant l'année pour que tous les citoyens aient les mêmes.
Rés. #6219-12-23 Vente par soumission	La directrice générale informe le conseil que la municipalité, peut si elle le désire, ne pas aller en vente par soumission pour aliéner les biens et le matériel de la municipalité. Il est proposé par Mme Louise Paquin Bédard et unanimement résolu de procéder à l'élaboration d'une politique entourant la vente des biens de la municipalité qui comprendrait un seuil de moins de 1 500,00\$ de la valeur marchande du bien pour la vente en ligne, le BAVARD ou par babillard et de procéder par avis public pour la vente des biens dont la valeur marchande est évalué à plus de 1 500,00\$. Adoptée.
Avis de motion règlement 12-2023-1 Affichage des Avis publics et dépôt du projet de règlement	Avis de motion est donné par Mme Louise Paquin Bédard qu'à une réunion subséquente le règlement 12-2023-1 Affichage des Avis publics et dépôt du projet de règlement. Le projet de règlement est déposé.
Rés. #6220-12-23 Formation annuelle des Pompiers	Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale; Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence; Attendu qu'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières; Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence; Attendu que ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement; Attendu que la municipalité de Taschereau désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme; Attendu que la municipalité de Taschereau prévoit la formation de 5 (cinq) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire; Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme. Il est proposé par Mme Louise Paquin Bédard et appuyé par M. Mathieu Cloutier et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC

Abitibi-Ouest.

Adoptée.

Rés. #6221-12-23
Entente annuelle de services de la cueillette des matières résiduelles et recyclables

Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement de signer l'entente annuelle 2024 des services de la cueillette des matières résiduelles et recyclables avec *Les Entreprise J.L.R. INC.*

Adoptée.

Rés. #6222-12-23
Travaux électriques au garage municipal

Il est proposé par Mme Louise Paquin Bédard et résolu unanimement d'accepter la soumission la plus basse en engageant *Magny Électrique* pour effectuer les travaux électriques au garage municipal du 13 rue Principale.

Adoptée.

Rés. #6223-12-23
Demande de subvention Club des loisirs de Laferté

Il est proposé par Mme Louise Paquin Bédard et résolu unanimement de subventionner le Club des loisirs de Laferté pour une totalité de 4 500\$ réparti comme suit : 3 600\$ pour les taxes municipales et 900\$ de bonification, conditionnel aux états financiers 2022-2023.

Adoptée.

Période de questions

1. Avez-vous un calendrier annuel des entretiens préventifs pour la flotte de véhicule et de machinerie?
 - 1.1. C'est en train de se faire au moment qu'on se parle.
2. Le pont de la piste cyclable va-t-il être réparé?
 - 2.1. Oui, comme mentionné plus tôt, nous déposons notre demande d'aide financière.

Rés. #6224-12-23
Fermeture

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par Mme Louise Paquin-Bédard et résolu unanimement à 20h42 de procéder à la fermeture de la séance du conseil.

Adoptée.

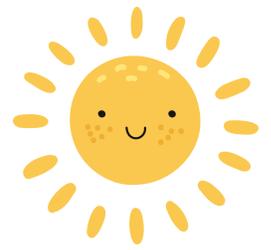
Michaël Otis, maire

Fanny Veilleux, directrice générale

MANDALAS DE PRINTEMPS



MARS 2024



DIM	LUNDI	MARDI	MERC	JEUDI	VEND	SAM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

NOTE

 Réunion du conseil municipal, reporté au 11 mars, 19h
 Journée jeux de société 10h à 17h
 Souper mensuel du Club de l'Âge d'or reporté au 24 mars. Réservez au 819 796-2934
 24 mars

 1er versement des taxes municipale, 31 mars
 Début du printemps
 Changement d'heure, avancer à l'heure d'été
 Bingo tupperware Club de patinage artistique, 24 mars